

**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à
l'accès en première année de master DROIT DES AFFAIRES
pour l'année universitaire 2025-2026**
(Master avec première année commune à plusieurs parcours)

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants;
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,

Vu la délibération n° 2024-103 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la première année de master,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

Article 1 : Rôle

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master précité.

Article 2 : Membres

La commission est composée de :

Mme Irina PARACHEVOVA-RACINE en qualité de responsable de la mention de master ;
de :

Mme Jennifer BARDY
M. Jean-Sylvestre BERGE
Mme Anne-Sophie GINON
Mme Amelle GUESMI
Mme Caroline LEQUESNE
M. Grégoire LERAY
M. Thierry MARTEU
Mme Eva MOUIAL-BASSILANA
Mme Marina TELLER
M. Gustavo CERQUEIRA
M. Patrice REIS
Mme Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN
Mme Anne TRECSCASES

en qualité de responsables de chacun des parcours de la mention ;
et de :

M. Ugo BELLAGAMBA
M. Benjamin FERRARI
Mme Fabienne GHELFY
M. Giulio-Cesare GIORGINI



Mme Lemy GODEFROY
M. Walid CHAIEHLOUDJ
Mme Julie CHARPENET
M. Yves STRICKLER

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

Article 3 : Validité

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Nice, le 28/02/2025

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Par délégation,
La Directrice de l'EUR LexSociété,
Pr. Eva Mouial-Bassilana

